TABLEAU 62 (en millions de dollars)

Frais d'émission d'emprunts non amortis	Année financière se terminant le 31 mars	
	1964 (estimation)	1963
Solde au début de l'année financière	131.6	121.3
	101.0	
Frais de nouvelles émissions, à amortir— Emprunt à 3½%—1er juin 1963—1er juillet 1964. Emprunt à 5½%—1er octobre 1963—1er octobre 1964. Emprunt à 3½%—1er octobre 1963—1er octobre 1964. Emprunt à 4½%—1er octobre 1963—1er octobre 1968. Emprunt à 3½%—15 déc. 1963—15 déc. 1964. Emprunt à 4½%—15 déc. 1963—15 déc. 1966. Emprunt à 3½%—1er février 1964—1er février 1965. Emprunt à 3½%—1er février 1964—1er février 1966. Emprunt à 4½%—1er février 1964—1er février 1968. Emprunt à 4½%—1er février 1964—1er juin 1988. Rajustements(1) Escompte sur les bons du Trésor. Obligations d'épargne du Canada—nouvelle émission. Emprunt à 5½%—1er mai 1962—1er octobre 1967. Emprunt à 5½%—1er août 1962—1er octobre 1969. Emprunt à 5½%—1er août 1962—1er août 1986. Emprunt à 5½%—1er août 1962—1er août 1986. Emprunt à 5½%—1er octobre 1962—1er avril 1965. Emprunt à 5½%—1er octobre 1962—1er avril 1966. Emprunt à 3½%—1er octobre 1962—1er avril 1968. Emprunt à 3½%—1er octobre 1962—1er avril 1968. Emprunt à 3½%—1er octobre 1962—1er avril 1966. Emprunt à 3½%—1er février 1963—1er février 1964. Emprunt à 3½%—1er février 1963—1er février 1966. Emprunt à 3½%—1er février 1963—1er février 1966. Emprunt à 5½%—1er février 1963—1er février 1966.	1.2 1.8 2.0 0.7 0.1 2.1 0.3 0.6 2.2 2.4 2.3 3.2 13.7	1.3 14.9 0.9 14.6 1.8 1.1 3.1 1.6 0.8 4.9 1.0 6.6 0.4 53.0
Moins—		
Amortissement applicable à l'année financière— Obligations d'épargne du Canada et emprunts généraux Escompte sur les bons du Trésor, imputé sur l'intérêt de la dette publique	-36.3 -14.9 -51.2	-32.7 -10.0 -42.7
Augmentation ou diminution (-) au cours de l'année	-8.6	10.3
Solde à la fin de l'année financière	123.0	131.6

⁽¹⁾ Rajustements occasionnés par l'annulation, l'échange, la conversion et l'émission de tranches supplémentaires d'emprunts existants.

Comptes d'ordre

Le seul poste, dans cette catégorie, est le compte d'ordre pour les rectifications de chèques, où l'on trouve des soldes non rectifiés les années précédentes résultant de la comparaison des sommes versées pour le rachat des chèques payés avec le montant de ces chèques, déterminé ultérieurement lors de la rectification du compte des chèques non encaissés.

Capitaux fixes

Les capitaux de l'État, et notamment ses terrains, ses bâtiments, ses ouvrages et son matériel, etc., qui sont imputés sur les dépenses budgétaires au moment de l'acquisition ou de la construction, figurent dans cette catégorie et paraissent dans l'état de l'actif et du passif, à une valeur nominale d'un dollar.

⁽²⁾ Emprunt à New-York.